

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Mustapha MOURCHID, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Elsa KLAVUN, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Laure BACABE procuration à Marie-Thérèse LACOMBE

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 27 octobre 2023

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

05_03_2023 Convention rénovation énergétique C2a : Convention de groupement de communes pour profiter de prix pour les études de réalisation de diagnostics énergétiques

Dans le cadre de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur. En effet, environ 80% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux.

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour bâtir une stratégie de rénovation patrimoniale adaptée, la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments est une étape importante qui va permettre de mieux connaître le parc, les possibilités d'évolution, les coûts d'investissements nécessaires et les économies attendues.

Cet enjeu commun conduit à proposer aux communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de constituer un groupement de commandes en vue de confier à un prestataire la réalisation des audits énergétiques.

Le groupement de commandes est coordonné par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui aura notamment pour rôle de piloter la procédure de consultation.

Une commission d'appel d'offres spécifique au groupement est constituée. Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative.

La commission sera présidée par le représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Chaque membre du groupement doit définir ses besoins propres et s'engage à signer, notifier et exécuter le marché qui lui est propre.

L'accord cadre sera conclu pour une durée de 4 ans.

La commune de Castelnaud de Lévis fixe son besoin à un montant maximum de 10 000 € HT.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes « audits énergétiques »,
- de fixer le montant maximum de commandes sur la durée du marché à 10 000 € HT.
- de désigner Monsieur Patrice DELHEURE en qualité de titulaire

et François COLLADO en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement,

- d'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité

L'adhésion de la commune de Castelnaud de Lévis à la convention de groupement de commande aux fins de désignation d'un même prestataire qualifié.

Département du TARN
Commune de
CASTELNAU DE LEVIS

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 21/11/2023
ID : 081-218100634-20231106-05_03_2023-DE

du Conseil Municipal
du 06 novembre 2023

APPROUVE

Les termes du projet de convention ci-annexé.

AUTORISE à l'unanimité

Le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tout document
nécessaire à son accomplissement.

Pour extrait certifié conforme

François COLLADO,
Le secrétaire de séance



Patrice DELHEURE
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023



ID : 081-218100634-20231106-05_03_2023-DE